L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1872. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Boger & Co., rue Decatur—vente spéciale à crédit de 400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, à l'angle des rues Bienville et Remparts—grocerie de choix, vins, liqueurs, etc.

Par S. Guinault, à 4 heures et demie P. M., rue Bourgogne No 266—un lot de meubles.

Par R. M. Montgomery, à un coin d'ouest St-Jean-de-Camp—Vente régulière de meubles.

Par F. C. Remick, à midi, à l'Hôtel-de-Ville—les revenus des marchés pour le mois d'octobre.

Par Vincent & Co., aux Nos. 42 et 44 de la rue de la Douane—Coton blanc, coton écru et marchandises sèches étrangères.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 35 de la rue de Chartres—Linge fin de coton, lingerie de mousseline.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeil. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

SPECTACLES.

Jeudi, 26 septembre 1872.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Dixie, our Southern Home.

AVIS.—M. J. B. Mondinget est, à partir de ce jour, attaché à l'administration de l'*Abeille* en qualité d'agent d'annonces.

DUFOUR & LIMET.

24 septembre 1872.

La véritable situation financière de la ville.

On dit qu'il y a beaucoup de prétendants aux places municipales ; on dit même que le nombre de ces prétendants est prodigieux et que la convention démocratique et réformiste aura par conséquent à écarter une foule de petites intrigues plus ou moins discrètes, avant d'arriver à une entente cordiale, à un résultat satisfaisant. Écarter les ambitieux n'est pas chose difficile ; les incapacités sont toujours connues d'avance ; mais on connaît moins les aptitudes. Les hommes de mérite se produisent rarement d'eux-mêmes, et cette fois, comme par le passé, [illegible] nous en sommes certain, l'action de la convention. Ce sont pourtant justement les hommes de mérite qu'il nous faut. Jamais on en eut tant besoin qu'aujourd'hui. Les médiocrités devraient le comprendre ; elles devraient se mettre à l'écart d'elles-mêmes pour ne pas entraver la spontanéité de la convention. Après beaucoup de peine et de temps on est arrivé à composer une liste [illegible] pour l'État ; la liste de ville n'est pas moins importante, et si elle nous présente les mêmes difficultés, nous ne serons pas prêts aux élections de novembre. [illegible] restera [illegible] qui ont porté la dette de la ville de $8,600,000 à 21 millions, sans nous avoir donné pour un cent d'amélioration réelle.

Il serait impossible de dire à quoi ont été employés les 12 millions ajoutés à ce qui restait de l'ancienne dette consolidée. Ces 12 millions sont donc perdus. Nous devons supposer que les nombreux prétendants aux places municipales ignorent la véritable situation des choses pour vouloir en prendre si cavalièrement la responsabilité. S'imagineraient-ils, par hasard, que la Nouvelle-Orléans est toujours la riche ville que l'on connaissait autrefois ; qu'elle n'a pas cessé d'être une Tyr ou une Sidon et qu'elle offre encore, après quatre ans de guerre civile, après six ans de gouvernement radical, surtout après l'abolition du travail forcé, les mêmes ressources que jadis ? S'imagineraient-ils enfin que l'administration de la Nouvelle-Orléans est un champ de pillage où chacun de ses officiers doit nécessairement trouver sa vie, mais encore sa fortune ?

Nous devons les détromper à cet égard : la Nouvelle-Orléans est épuisée, et pour longtemps ; les radicaux ont tout pris, et avant nombre d'années il n'y aura rien à prendre. Si les prétendants n'en sont pas convaincus, qu'ils méditent le résumé financier qui suit, et leur empressement à briguer des places municipales tombera de moitié et pour beaucoup d'entre eux tombera tout à fait.

Sur un assessment porté à 135 millions pour l'année 1873, nous avons à lever en premier lieu une somme de $1,849,910 pour les intérêts et l'amortissement graduel de la dette, et en second lieu $3,064,650 pour les dépenses courantes de la ville, en tout près de 5 millions. Encore dans ce compte n'établissons-nous le prix des bons de ville qu'il faut racheter qu'à un taux excessivement réduit, ce qui est avantageux pour une opération [illegible] et limitée, mais ce qui ne peut [illegible] qu'aux dépens du crédit de la ville. De sorte que le bénéfice de la dépréciation est tout négatif.

En effet, si la ville rachète ces bons à un taux voisin de la banqueroute, il lui faudra aussi payer tous ses frais d'administration, toutes les fournitures dont elle aura besoin et tous ses travaux sur le même pied. Ainsi elle perdra d'un côté qu'elle ne gagnera de l'autre à la dépréciation de ses bons. La valeur ne profiterait qu'en raison de la puissance d'amortissement que la ville possèdera. Il est certain que si elle pouvait payer sur le pied de 10 pour cent des bons qui se vendent aujourd'hui [illegible] $62, elle pourrait éteindre [illegible] et intérêt et capital,—une taxe à $1 37 pour cent [illegible] ne peut être ; la valeur des bons suivant la puissance du rachat [illegible] détenteurs savent que la ville a beaucoup d'argent pour les payer, les bons monteront ; s'ils savent au contraire qu'elle a peu d'argent ou même qu'elle n'en a pas du tout, alors ils baisseront [illegible] n'est pas la ville qui [illegible] bons, au lieu d'être rachetés [illegible] éteints, passeront entre les mains des agioteurs qui en maintiendront factivement le prix. Nous sommes donc obligé pour établir nos calculs de suivre les taux actuels et c'est ce que nous avons fait. [illegible] ces taux, il nous faut, nous l'avons vu, une levée de $1,849,910 pour les intérêts et l'amortissement graduel de la dette, conformément aux lois de [illegible] les Législatures radicales.

Après avoir [illegible] me, il [illegible] $2,064,650 pour les dépenses courantes de la ville et l'obtenir avec une taxe de $1.3 pour cent [illegible] écoles [illegible] pour le [illegible] tissement [illegible] total de [illegible].

Or, cette taxe, si forte qu'elle soit, ne couvre pas toutes les dépenses courantes de la ville. [illegible] déficit de $600,000.

Maintenant avec une administration honnête, [illegible] rait [illegible] d'une [illegible] département [illegible] ce, de la police et de l'administration générale, car il ne faut plus compter sur une ancienne [illegible].

Qui compte [illegible] quand il est [illegible] la taxe d'État [illegible] chaine [illegible] le total [illegible] 6 pour cent. [illegible] Shaw et M. Walton, [illegible] trateur des Comptes [illegible] me administrateur des finances [illegible] naissent les [illegible] est impossible. Le budget des dépenses de M. Walton est un [illegible] pour l'exercice de cette année [illegible].

Revue des Journaux.

Le *Picayune* donne un historique très intéressant de la corruption et du pillage de l'Hôtel-de-Ville [illegible] Texas et des [illegible] et lieu. Notre confrère prend en pitié les réclamants américains qui au lieu de recevoir directement leurs parts des quinze millions et demi de dollars que doit l'Angleterre [illegible] Grant. Le pillage du trésor public est le seul lien de cohésion de cette armée.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le goût de l'escrime, est [illegible] salutaire et hygiénique, [illegible] à la Nouvelle-Orléans, tant [illegible] ancien et habile maître en fait d'armes, Gilbert Rivière, restera sur la brèche pour enseigner son art aux amateurs, et il est encore assez vert et assez vigoureux pour faire l'éducation d'une nouvelle génération de tireurs. Nous faisons [illegible] flexions en lisant [illegible] les assauts du club [illegible] No. [illegible] commandant [illegible] de l'escrime sont [illegible] encore [illegible] ment la tradition [illegible] du club d'escrime.

Le juge Dibble a rendu [illegible] l'audience de la Huitième Cour de District, [illegible] Warmoth à l'auditeur est inconstitutionnelle, qu'elle est nulle et [illegible].

[illegible]

L'arrêt conclut en ces termes : Il est ordonné [illegible] que le dit [illegible] soit replacé sous la garde du shérif qui a l'ordre de [illegible] Cooley, dans l'audience de cette cour, le [illegible] à moins qu'il ne reçoive de la Cour Suprême de l'État l'ordre de le relâcher.

Le jury de la Cour Criminelle [illegible] contre Edward Donnelly, accusé [illegible] de Dennis Callaghan.

TEMPÉRATURE.—25 septembre 1872. Thermomètre de G. Dessommes, opticien.

LES MANIFESTATIONS EN FRANCE.

Voici la circulaire dont [illegible]

[illegible]

Signé : VICTOR LEFRANC.

LES DAMES DE STRASBOURG.

[illegible]

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

EUROPE.

[illegible]

AMÉRIQUE DU SUD.

[illegible]

DIVERS.

[illegible]

BULLETIN FINANCIER. MARCHÉS.

New York, 25 sept.—Coton ferme ; [illegible] Middling 19 3/4...

New York, 25 sept.—Argent actif à 6 et 7. [illegible] Or, 113 [illegible]

[illegible]

AFFAIRE DE VALLON.

[illegible]

M. de Vallon fait défaut. [illegible]

— On sait qu'il existe à Londres, [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

ENTREPOT DE TABAC

[illegible]

Machine à Coudre, de SINGER.

[illegible]

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAUBRANT & CO. 35... Rue Vieille-Levée... 35 [illegible] CANDI [illegible]

"The Spirit of the Times", JOURNAL DU GENTLEMAN AMÉRICAIN. [illegible] DÉPARTEMENT VÉTÉRINAIRE. [illegible] GEORGE WILKES, Éditeur et Propriétaire. No 1, Park Row, N. Y.

Venez tous et Examinez [illegible] E. G. PALMER & CO.

Cure radicale des Hernies. [illegible]

MAISON ÉTABLIE EN 1848. J. B. HUBBARD. [illegible]

Compagnie Teutonia d'Assurance. PREMIER ÉTAT ANNUEL. [illegible] CHAS. ENGSFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Grande route de Jackson [illegible]

Pour le Havre. [illegible] W. R. BUDDENDORFF & SON.

Changement de Local. [illegible]

Entrepôt de Tabac et Tabac fin. ELKIN & CO.

Hotel St. Louis. [illegible]

250 de Récompense. [illegible] L. CHAPLATE.

A Vendre. 200 [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, Nos 181 & 183 rue de la Vieille-Levée. [illegible] Sirops de Fruits [illegible] NORMAN & REISS.

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane. [illegible]

Achetez le Bijou de Boîte à Musique. [illegible] SANDERS & HAYES, St. Louis, Mo.

Louisiana Equitable Life Insurance Company. (ASSURANCE SUR LA VIE.) [illegible]

Changement de Domicile. [illegible] A. FAILLET.

PRIX ENCORE RÉDUIT. Galerie originale de cadres à $1 [illegible] A 25 Cents [illegible] J. W. PETTY.

RESTAURANT ST-CHARLES [illegible] Mme. Mesé-Lefranc.

LA CHAPELLERIE J. J. ALBERT. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, VINS, LIQUEURS, &c. [illegible]